



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 3 juin 2019, tenue au LogiSport au 517, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

| | | | |
|----------------|----------------------|---|-------------|
| Sont présents: | M. Sylvain Bergeron | → | Maire |
| | M. Claude Rousseau | → | Conseiller |
| | M. François Pichette | → | Conseiller |
| | Mme Nathalie Vézina | → | Conseillère |
| | M. Alain Dion | → | Conseiller |
| | Mme Caroline Turgeon | → | Conseillère |
| | M. Patrick Noël | → | Conseiller |

et tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-06-02-01

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

| | | |
|-----|--|------|
| 1 | OUVERTURE DE LA SÉANCE..... | 5699 |
| 2 | LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR..... | 5699 |
| 3 | ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL | 5700 |
| 3.1 | Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019..... | 5700 |
| 4 | ADMINISTRATION GÉNÉRALE..... | 5701 |
| 4.1 | Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois | 5701 |
| 4.2 | Faits saillants du rapport financier se terminant au 31 décembre 2018 présenté par le maire..... | 5701 |
| 4.3 | Renouvellement de licence de logiciel : Gestion financière | 5701 |



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

| | | |
|------|--|------|
| 5 | SÉCURITÉ PUBLIQUE..... | 5702 |
| 6 | TRANSPORT | 5702 |
| 6.1 | Avis de motion : Règlement 466-2019 « Règlement relatif à des travaux de ponceaux, de canalisation de fossés, de nettoyage et de creusage de fossés » | 5702 |
| 7 | HYGIÈNE DU MILIEU | 5703 |
| 7.1 | Mandat afin de procéder à un appel d'offres : Prolongement du réseau d'égout sanitaire Chemin Royal – Secteur Est..... | 5703 |
| 8 | SANTÉ ET BIEN-ÊTRE | 5704 |
| 9 | AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT | 5704 |
| 10 | LOISIRS ET CULTURE | 5704 |
| 10.1 | Demande et certificat de paiement numéro 1 : Réaménagement de la bibliothèque et des bureaux municipaux | 5704 |
| 10.2 | Mandat : Fourniture et installation de tables à pique-nique, dalle de béton destinée aux équipements de loisirs, d'un terrain de basketball, du jeu de ballon poire et déplacement du carré de sable. | 5705 |
| 11 | CORRESPONDANCE | 5705 |
| 12 | SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS | 5706 |
| 13 | DIVERS | 5706 |
| 13.1 | Association Le Chœur d'Érika : Prêt du terrain de baseball et souper spaghetti..... | 5706 |
| 13.2 | Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal..... | 5706 |
| 14 | PÉRIODE DE QUESTIONS | 5707 |
| 15 | LEVÉE DE LA SÉANCE | 5707 |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019

2019-06-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 6 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 tel que rédigé.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-06-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

2019-06-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 102 017 \$ pour le mois de mai 2019.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-06-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Faits saillants du rapport financier se terminant au 31 décembre 2018 présenté par le maire

2019-06-04-02

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, monsieur le Maire présente les faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 de la Municipalité.

Document déposé : 2019-06-04-02

4.3 Renouvellement de licence de logiciel : Gestion financière

2019-06-04-03

CONSIDÉRANT les services proposés lors des échanges menant à l'acceptation de l'offre de service de Desjardins soumise au conseil le 4 mars 2019 qui diffère des services proposés suivant l'acceptation en principe de l'offre de service ;

CONSIDÉRANT QUE la firme informatique PG Solutions offre à la Municipalité de fournir, d'installer, d'activer les licences « Gestion de la paie » et « Gestion des immobilisations », comprenant ses droits d'utilisation et d'accompagner et de former les employés de la Municipalité à utiliser les licences ;

CONSIDÉRANT QUE la firme informatique PG Solutions offre à la Municipalité un contrat d'entretien annuel de trois ans sur les logiciels requis à l'administration de la Ville ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer un contrat relatif à l'entretien des logiciels du système informatique de la Municipalité à la firme PG Solutions pour trois (3) ans.
2. Accepter l'offre de service de la firme PG Solutions comprenant la fourniture, l'installation, l'activation des licences « Gestion de la paie » et « Gestion des immobilisations », comprenant ses droits d'utilisation et l'accompagnement et la formation des employés à utiliser les licences.
3. Abroger la résolution 2019-03-04-06 « Acceptation de proposition : Solutions de gestion de la paie Desjardins ».
4. Abroger la résolution 1916-2016 « Paie des élus ».
5. Demander que la paie des élus soit versée selon le calendrier de paie déposée (document 2019-03-04-09), payable au début de la période de paie (en mois courant).
6. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-06-04-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6 TRANSPORT

6.1 Avis de motion : Règlement 466-2019 « Règlement relatif à des travaux de ponceaux, de canalisation de fossés, de nettoyage et de creusage de fossés »

2019-06-06-01

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les compétences municipales donne à la Municipalité compétence en matière de voirie sur les voies publiques lui appartenant ; (L.R.Q., c. C-47.1, art. 66)

CONSIDÉRANT QU'une Municipalité peut adopter des règlements pour régir toute utilisation d'une voie publique non visée par les pouvoirs réglementaires que lui confère le Code de la sécurité routière (chapitre c-24.2) ; (L.R.Q., c. C-47.1, art. 67, 10)

CONSIDÉRANT QU'une Municipalité peut adopter des règlements pour régir tout empiètement sur une voie publique de la municipalité ; (L.R.Q., c. C-47.1, art. 67, 20)

CONSIDÉRANT QU'une Municipalité peut adopter des règlements pour régir les excavations dans toute voie publique de la municipalité ; (L.R.Q., c. C-47.1, art. 67, 30)



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'une Municipalité locale peut règlementer l'accès à une voie publique ; (L.R.Q., c. C-47.1, art. 68)

M. Alain Dion donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement relatif à des travaux de ponceaux, de canalisation de fossés, de nettoyage et de creusage de fossés.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2019-06-06-01

7 HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Mandat afin de procéder à un appel d'offres : Prolongement du réseau d'égout sanitaire Chemin Royal – Secteur Est

2019-06-07-01

CONSIDÉRANT les plans et devis préparés par Tetra Tech QI inc., déposé le 30 mai 2019 pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est ;

CONSIDÉRANT l'autorisation de procéder aux travaux obtenus de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit aller en appel d'offres dans le but d'octroyer un mandat pour les travaux prévus, selon le processus pour des travaux dépassant 100 000 \$.

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser la Municipalité à procéder à l'appel d'offres pour l'octroi du mandat des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est, selon le processus pour des travaux dépassant 100 000 \$.
2. Nommer la firme Tetra Tech QI inc. comme représentante de la Municipalité pour répondre aux demandes des soumissionnaires ;
3. Publier un appel d'offres par le biais du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) afin d'obtenir des soumissions pour les travaux prévus.
4. Autoriser la direction générale à créer le comité d'évaluation pour l'étude de ces soumissions.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2019-06-07-01
2019-06-07-01-01



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2019-06-07-01-02

2019-06-07-01-03

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10 LOISIRS ET CULTURE

10.1 Demande et certificat de paiement numéro 1 : Réaménagement de la bibliothèque et des bureaux municipaux

2019-06-10-01

CONSIDÉRANT la réception de la lettre d'autorisation cosignée entre la ministre de la Culture et des Communications et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçue le 22 mars 2018 dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités concernant le projet de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-04-10-01 « Acceptation d'une offre de service : Rénovation des bureaux municipaux et agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland » ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la somme de 78 367 \$ (plus taxes applicables) à l'entrepreneur « Laurent Labbé et fils inc. » pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque et des bureaux municipaux (Décompte progressif numéro 1) daté du 19 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT que le maître d'œuvre a vérifié le rapport de l'entrepreneur et recommande au maître de l'ouvrage le paiement de la somme de 78 367 \$ (plus taxes applicables) ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le paiement de la somme de 78 367 \$ (plus taxes applicables) à l'entrepreneur « Laurent Labbé et fils inc. » pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque et des bureaux municipaux.
2. Affecter toute aide financière à recevoir à la diminution du financement à assumer par la Municipalité.
3. Assumer le financement des travaux via le fonds de roulement, remboursable sur dix (10) ans.
4. Transmettre la présente résolution à « Laurent Labbé et fils inc. », entrepreneur général, à Andrée-Anne Roy et Gilles Laflamme, architecte, au responsable de la bibliothèque, Michel Rochon et à Mme Alexandra Bertrand, conseillère en développement culturel à la Direction de la Capitale-



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Nationale et de la Chaudière-Appalaches du Ministère de la Culture et des Communications et à Luc Tourigny, Technicien sénior pour la firme Tetra Tech QI inc.

5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-06-10-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Mandat : Fourniture et installation de tables à pique-nique, dalle de béton destiné aux équipements de loisirs, d'un terrain de basketball, du jeu de ballon poire et déplacement du carré de sable.

2019-06-10-02

CONSIDÉRANT que l'ajout de tables à pique-nique et de divers équipements de loisirs sur le territoire de la municipalité vise principalement à favoriser la pratique régulière d'activités physiques extérieures ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice des loisirs et des activités culturelles ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter la proposition du « Groupe Less-vil inc. » afin de procéder à l'installation du panier et du terrain de basketball, du jeu de ballon poire, du déplacement du carré de sable, de l'ajout d'une dalle pour le bac à jouets pour un montant ne pouvant pas dépasser 15 000 \$ plus taxes applicables.
2. Mandater la coordonnatrice des loisirs à faire l'acquisition de quatre (4) tables à pique-nique pour un montant total ne dépassant pas 3000 \$ plus taxes applicables.
3. Affecter toute aide financière à recevoir à la diminution du financement à assumer par la Municipalité.
4. Assumer la part municipale du financement de la dépense via le surplus non affecté.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2019-06-10-02
2019-06-10-02-01
2019-06-10-02-02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 CORRESPONDANCE

2019-06-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de mai 2019 est déposée.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Document déposé : 2019-06-11-00

12 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2019-06-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13 DIVERS

13.1 Association Le Chœur d'Érika : Prêt du terrain de baseball et souper spaghetti

2019-06-13-01

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée à la Municipalité par l'Association au Chœur d'Érika ;

CONSIDÉRANT que l'Association au Chœur d'Érika est un organisme sans but lucratif ;

CONSIDÉRANT que la mission de l'Association au Chœur d'Érika est de favoriser une meilleure qualité de vie des personnes atteintes du Syndrome de Down ou communément appelé trisomie 21, par une amélioration de leurs différentes anomalies fonctionnelles ;

CONSIDÉRANT que la sensibilisation, le développement ainsi que la promotion de nouvelles approches complémentaires à caractère social, psychomoteur, médical et médicinal sont au cœur des objectifs de l'Association ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière de 100 \$ à l'Association au Chœur d'Érika.
2. Autoriser l'Association au Chœur d'Érika d'utiliser le terrain de balle sans frais pour son tournoi de balle annuel le 15 septembre prochain.
3. Demander aux employés de travaux publics de préparer le terrain pour l'événement (sortir les buts, effectuer le lignage, etc.)
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal

2019-06-13-02

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 148 du Code municipal, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la résolution portant le numéro 2018-12-04-02 précisait les dates de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la résolution numéro 2018-12-04-02 ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Amender la résolution numéro 2018-12-04-02 en remplaçant la date de la séance ordinaire du conseil prévue initialement au calendrier pour le lundi 8 juillet 2019 par la date du lundi 15 juillet 2019. Cette séance se déroulera à 20h00 en la salle du conseil, 515 route des Prêtres.
2. Publier la modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal via un avis public conformément à la loi qui régit la municipalité.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 39, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 20 h 39. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-06-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier

¹ **Note au lecteur :** Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.